



**Contrat stratégique de filière industrie
et technologie de la santé**

La CGT force de proposition agit pour la santé et l'industrie

La CGT dans son combat pour une industrie au service des besoins de la population, socialement et écologiquement responsable s'est investie dans l'établissement du contrat stratégique de filière industrie et technologie de la santé.

En effet, la CGT combat le dogme du développement de l'industrie vu uniquement par le prisme de la compétitivité entraînant des politiques de dumping social, de perte de souveraineté, de désastre écologique au service de l'augmentation des dividendes. Pour cela la CGT a porté un projet de développement de l'industrie de l'imagerie médicale (www.imageriedavenir.fr) au sein du Comité Stratégique de Filière Industrie et Technologie de Santé et se félicite que le CSF le mentionne comme un des projets possibles. À l'heure où la numérisation, la robotisation viennent percuter les pratiques de soin et de recherche dans la santé, il est primordial de s'assurer que la France s'organise pour garantir le fait que l'homme restera au centre des soins, que les données de santé de chacun soient protégées, non utilisées à des fins mercantiles mais aussi utiles à la collectivité.

L'imagerie médicale et les données qui en découlent seront une des pierres angulaires de ce nouveau système de santé. C'est pourquoi le projet porté par la CGT est une première marche à gagner pour l'atteinte de ces objectifs. La CGT continuera donc à mettre tout en œuvre pour que ce projet aboutisse. Cependant, le contrat de filière santé couvre un champ très large, dans lequel des industriels déploient des stratégies et des choix opérationnels aux antipodes des objectifs affichés. La CGT ne saurait cautionner, par sa signature, la captation de ressources publiques pour le service de la rente actionnariale et de la valorisation boursière. Nous souhaitons dénoncer ici les agissements de l'industrie du médicament.

En effet alors que le contrat de filière affirme le fait de vouloir renforcer la recherche contre l'antibiorésistance, Sanofi seul acteur français dans cet axe thérapeutique vient de se désengager de sa recherche sur les anti-infectieux en cédant son activité à Evotec (groupe allemand) pour des raisons de priorités budgétaires d'affectation. En 2003, les groupes Roussel-Uclaf et Rhône-Poulenc devenus Aventis ont supprimé cet axe thérapeutique et Sanofi en deux périodes 2013 puis 2018 vient d'abandonner totalement (sauf quelques contrats avec Evotec) cet axe thérapeutique.

Concernant les biotechs, la nécessité de développer notre outil de production est impérative mais là encore les investissements industriels manquent ; Sanofi encore lui préfère racheter des entreprises internationales possédant une expertise de R & D et de production biotech que de réellement développer son potentiel interne.

Pour mémoire, ce groupe a réalisé près de 7 milliards de résultats nets des activités en 2018 et qui a versé 3,8 milliards d'euros de dividendes. Afin de mettre ces entreprises devant leurs responsabilités, la CGT demande que le Crédit d'Impôt Recherche dans le secteur d'activité du médicament soit conditionné au moins à 3 éléments :

- utilisation de l'argent à des recherches sur des maladies majeures mais jugées insuffisamment rentables comme les anti-infectieux ;
- obligation d'embaucher en CDI des jeunes chercheurs et personnel de R & D ;
- obligation de développer les effectifs de R & D ou au moins de les maintenir.

Et bien évidemment qu'un contrôle soit réalisé sur la bonne utilisation de ce Crédit Impôt Recherche.

Montreuil, le 21 février 2019

Confédération Générale du Travail

263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex - Tel: 01 55 82 80 00

Montreuil, 21 février 2019 – Ne pas jeter sur la voie publique – www.cgt.fr

communiqué